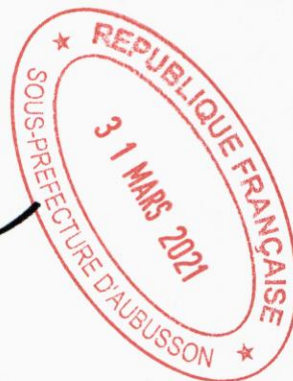


CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	40
Nombre de pouvoirs	4
Votants	44

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 011

Séance du 18 mars 2021

ADOPTION DES STATUTS ET DESIGNATION DE DELEGUES SUPPLEMENTAIRES AU PAYS SUD CREUSOIS

L'an deux mille vingt-et-un le dix-huit mars à 18h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle Tibord du Chalard de Felletin, au nombre de 40, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 12 mars 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs; Guy BRUNET ; MOINE Michel ; ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BOUQUET Benjamin ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacky ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis, DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES :

Ayant donné procuration : Mme HAGENBACH Nadine à M. Benjamin BOUQUET ; M. Jacques TOURNIER à Mme Valérie BERTIN ; M. Roger FOUGERON à M. Jean-Luc LEGER ; Mme Jacqueline LABARRE à Mme Renée NICOUX.

ETAIENT ABSENTS : Dominique LABOURIER.

Mme Valérie BERTIN présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

Par délibération n°2020-100, le Conseil communautaire s'est prononcé sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, telle que validée par le Comité Syndical du 30 novembre 2020. Cette modification portait sur le rééquilibrage de la représentativité de l'assemblée délibérante en particulier en modifiant le nombre de représentants pour Creuse Grand Sud.

Objet de la demande

Cependant en l'absence de notification adressée à la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, cet EPCI n'a pu délibérer sur ces nouveaux statuts dans le délai de 3 mois après la première notification (Art L. 5211-20 du CGCT). Il convient ainsi de reprendre une délibération adoptant les nouveaux statuts et désignant les représentants de Creuse Grand Sud.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **De rapporter** la délibération n°2020-100
- **D'adopter** la version des statuts du Syndicat mixte du Pays Sud Creusois validés par le Comité syndical du 30 Novembre 2020, tels qu'annexés,
- **De désigner** 3 titulaires, Mme et MM. BERTIN, LEGER et DUCOURTIOUX, et 6 suppléants, Mmes et MM. BONIFAS, ROUGIER, COLLIN, PRIOURET, SAINTRAPT, BIALOUX pour les délégués supplémentaires.
- **D'autoriser** la Présidente à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 mars 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

31 MARS 2021

Valérie BERTIN,
Présidente

